



14ème législature

Question N° : 62017	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > francophonie	Analyse > capitales de la francophonie. propositions.
Question publiée au JO le : 29/07/2014 Réponse publiée au JO le : 17/02/2015 page : 1162 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie, sur l'hypothèse de créer plusieurs capitales de la francophonie pour renforcer sa visibilité. En effet, les grandes villes francophones mises en lumière sont celles qui sont associées aux sommets de l'OIF tous les deux ans. Nous savons que dans l'Union européenne, les capitales de la culture ont fortement contribué au renouveau des villes choisies pour l'occasion. Cette initiative avait été lancée le 13 juin 1985 par le Conseil des ministres de l'Union européenne en reprenant l'idée originale de la ministre grecque de la culture Melina Mercouri et du ministre français de la culture Jack Lang dans le but de rapprocher les citoyens de l'Union européenne. Dans une optique de coopération décentralisée et avec l'appui de l'association internationale des maires francophones, il souhaite savoir si l'opportunité d'avoir des capitales francophones de la culture pourrait contribuer au rayonnement de la francophonie auprès des États membres de l'OIF. Le fait de mettre en relief deux grandes villes francophones par année avec des modalités de sélection définies par l'association internationale des maires pourrait avoir un impact majeur sur le développement local.

Texte de la réponse

La création de capitales européennes de la culture a contribué fortement au rayonnement des villes retenues à l'instar de Lille, capitale européenne de la culture en 2012, et de Marseille en 2013, rayonnement à la fois culturel, mais aussi économique. L'idée de reprendre cette démarche dans le cadre de la francophonie est intéressante. La francophonie souffre en effet dans certains pays, et notamment en France, d'un déficit de reconnaissance. Les sommets de la francophonie permettent, tous les deux ans, de réaffirmer l'attachement des États et gouvernements membres aux valeurs de paix et de solidarité qui constituent, avec la langue française, le socle de l'organisation. Pour accroître son rayonnement, elle organise diverses manifestations qui s'adressent au grand public et plus particulièrement aux jeunes. On peut citer notamment les Jeux de la francophonie, le Forum mondial de la langue française, ou encore la Journée internationale de la francophonie célébrée le 20 mars de chaque année et qui donne lieu à des événements y compris dans les pays non francophones. Une initiative relative à la création de capitales francophones, s'ajoutant à ces manifestations, en renforcerait encore l'audience. Cette question mériterait d'être débattue avec nos partenaires, notamment l'association internationale des maires francophones (AIMF), car, la culture du consensus prévalant au sein de la francophonie, il serait essentiel de veiller à ce que cette initiative réponde à l'attente de tous. Ce débat permettrait d'en définir les objectifs, les modalités pratiques, et de l'inscrire dans le calendrier des événements francophones.